



CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

Entre le lycée Camille Vernet,
l'Académie de Grenoble et la Région Auvergne-Rhône-Alpes

2018 - 2022



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**CAMILLE
VERNET**

• Collège •
Lycée • Cpge

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

1 - DIAGNOSTIC

2 - OBJECTIFS STRATÉGIQUES

3 - LEVIERS STRATÉGIQUES

4 - LES INDICATEURS

5 - ACCOMPAGNEMENT (AUTORITÉ ACADÉMIQUE ET RÉGION)

6 - DURÉE ET SIGNATURE DU CONTRAT

PRÉAMBULE

En Auvergne-Rhône-Alpes, les autorités académiques, autorités de l'Etat compétentes en matière d'éducation, et la Région s'associent, pour définir leurs priorités partagées dans le respect de leurs compétences respectives et contribuer, par une coopération renforcée, aux orientations et aux chantiers engagés au service de la réussite des élèves. Cette collaboration s'articule autour de trois principaux objectifs :

- **Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,**
- **Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification**

Les parties entendent ainsi promouvoir en tout premier lieu les valeurs et les principes de la République tel que le principe de laïcité. Elles s'engagent également à préparer les élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables, ouverts sur le monde, à favoriser l'innovation dans le système éducatif, l'autonomie des établissements et leur adaptation aux postes et aux enjeux multiples du système éducatif.

Véritable outil de partenariat et de pilotage stratégique des lycées, le contrat d'objectif tripartite permet de conforter le dialogue entre l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement. Il renforce **la convergence** des politiques publiques et favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves.

Dans l'établissement, le contrat d'objectifs tripartite est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes.**

Il est signé entre l'établissement, l'autorité académique et la région Auvergne-Rhône-Alpes pour une durée de quatre ans.

Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

1 - DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un **dossier d'aide à l'auto-évaluation** qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par le lycée, qui sera partagé lors de la phase de dialogue entre les trois parties. Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

1/ Eléments de contexte : caractéristiques de l'établissement, du public accueilli et inscription territoriale

L'établissement en cité scolaire est attractif pour ses options Arts et langues. Il compte 276 élèves de seconde pour un effectif total de 986 élèves. Le recrutement des lycéens se fait sur les trois collèges de secteur dont deux sont situés en REP (collèges Paul Valéry et Jean Zay) et sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche pour les arts, les langues et les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE). La section Physique Chimie Sciences de l'Ingénieur (PCSI) est menacée car trop d'élèves doivent terminer leurs cursus PSI dans un autre établissement. 5 à 7 postes d'enseignants sont partagés avec le collège Camille Vernet.

2/ Points d'appui et d'amélioration

Une «Heure de Vie de l'Etablissement» est instaurée tous les jeudis de 13H00 à 14H00. Les équipes travaillent en « dynamique de projets » et la liaison collège/Lycée se développe. Il est noté une augmentation des effectifs en CPGE. Le climat scolaire est serein. Les objectifs du contrat sont bien intégrés par les enseignants.

Les bâtiments ne sont pas très fonctionnels (des travaux sont prévus l'été prochain, mais uniquement pour le collège). Le numérique est exploité dans certaines disciplines, cependant des problèmes d'équipements se posent. Le manque d'ambition de certains élèves qui pourraient accéder aux CPGE représente un point d'amélioration. La réussite à l'examen en série ES est en baisse.

3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès

L'établissement se montre ouvert aux changements avec un conseil pédagogique actif. Dix à quinze enseignants (en fonction des sujets) réfléchissent sur les actions. Le travail engagé devra cependant pouvoir se poursuivre en formulant de nouveaux objectifs. Ils seront déclinés en stratégies, elles-mêmes composées d'actions. La dynamique est encouragée pour trouver « la ligne de conduite ».

Un travail collaboratif est à mettre en place pour le suivi et l'accompagnement de l'élève du collège jusqu'au post bac.

L'organisation de l'Accompagnement Personnalisé nécessite d'être revue pour l'améliorer (en mettant l'accent sur l'orientation, la découverte de filières, les spécialités et les compétences transversales).

Les efforts des équipes pour l'accueil des élèves de 2nd sont à poursuivre. En effet, il convient de conserver les 7 semaines dédiées en début d'année ainsi que le travail de maillage 2nd/1ère dans le domaine de l'orientation.

Dans le cadre de la liaison collège/lycée, un projet Vie Scolaire pour la Cité semble opportun en prenant appui sur les enseignants en poste partagé (mise en place d'actions et de projets communs).

Le dynamisme de la MDL paraît un bon point d'ancrage pour soutenir le CVL qui se met en place.

2 - OBJECTIFS STRATÉGIQUES

L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.

Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.

En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

- **Objectif 1 : Favoriser des parcours de réussite par le travail et l'adaptation des élèves aux différents cycles**

- **Objectif 2 : Mieux vivre au lycée pour mieux étudier**

- **Objectif 3 : Permettre à tous les élèves de développer une culture de projets**

3 - LEVIERS STRATÉGIQUES

Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et la Région.

Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.

Objectif 1 : Favoriser des parcours de réussite par le travail et l'adaptation des élèves aux différents cycles

- Améliorer l'accompagnement individualisé des élèves dans les méthodes de travail

Différents dispositifs : « accompagnement personnalisé », bilan de compétences des 2ndes deux mois après la rentrée, tutorat élèves/élèves, tutorat adultes/élèves, études encadrées... et dans le projet d'études (travail sur l'orientation/ exigences du lycée et/ou classe prépa / aide méthodologiques...).

- Mieux accompagner les élèves repérés fragiles (élèves de 2nd principalement)

Tutorat, remise à niveau entrée en 1ère, travail sur l'estime de soi, "aller bien" pour mieux apprendre...

- Développer chez les enseignants une connaissance croisée des attendus et exigences avec le collège et l'enseignement supérieur (liaisons Inter-cycles)

Prise en compte pédagogique de la difficulté des élèves, lien avec le collège à développer, échanges de pratiques...

- Développer les liens avec le monde du travail (stages, conférences) pour permettre des choix d'orientation mieux réfléchis

Objectif 2 : Mieux vivre au lycée pour mieux étudier

- Améliorer l'accueil des nouveaux élèves et des nouveaux personnels.
- Améliorer l'écoute et l'accompagnement de chacun (rapport professeur/élève).
- Soutenir les actions de la Maison des Lycéens et du Conseil de Vie Lycéenne.

Objectif 3 : Permettre à tous les élèves de développer une culture de projets

- Elargir à tous, les projets culturels, linguistiques, scientifiques et sportifs.
- Améliorer la communication interne et externe sur les projets.
- Renforcer l'interdisciplinarité dans les projets.

4 - LES INDICATEURS

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible

➤ Objectif 1 : Favoriser des parcours de réussite par le travail et l'adaptation des élèves aux différents cycles

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Taux d'accès de la Terminale au bac GT et valeurs ajoutées	-1	+2
Proportion d'élèves inscrits dans des dispositifs d'aide	5%	10%
Taux d'abandon des premières années CPGE	7%	4%

➤ Objectif 2 : Mieux vivre au lycée pour mieux étudier

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Proportion d'élèves adhérents à la MDL	40%	50%
Proportion d'élèves adhérents à l'AS	10%	15%
Nombre de projets portés à l'initiative des élèves CVL-MDL	8	15

➤ Objectif 3 : Permettre à tous les élèves de développer une culture de projets

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Taux consultation « élèves parents enseignants » agenda PRONOTE	1%	10%
Proportion annuelle d'élèves (hors CPGE) bénéficiant de « nuitées »	15%	25%
Nombre d'articles de journaux publiés dans l'année	20	30

5 - ACCOMPAGNEMENT (AUTORITÉ ACADÉMIQUE ET RÉGION)

Chaque partie identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.

Autorité académique

➤ PREAMBULE

La dotation globale allouée au lycée est fonction des effectifs et de la carte des formations spécifiques de l'établissement. Elle se décline en heures poste (HP), heures supplémentaires année (HSA) et en indemnités pour missions particulières (IMP). L'ensemble des moyens ainsi délégués doit permettre de conforter les choix effectués par l'établissement en mobilisant sa marge de manœuvre.

L'accompagnement des équipes à la mise en œuvre du contrat a été élaboré :

- En s'appuyant sur les éléments d'analyse issus du dialogue stratégique et du dialogue de validation statuant sur le projet de contrat,
- Lors du conseil de conseil de contractualisation d'accompagnement.

➤ FORMATION

La FTLV propose à l'établissement de planifier sa stratégie de formation sur les 4 ans du contrat et de demander des Formations d'Initiatives Territoriales (FIT) dans les 4 axes de culture commune :

- Faire réussir tous les élèves
- Numérique et innovation
- Valeurs de la république
- Ouverture sur le monde

Au regard des objectifs et leviers stratégiques, ainsi que des demandes formulées, les thèmes des formations identifiés sont :

- Liaison collège-lycée (axe : faire réussir tous les élèves - continuité des parcours) et avec le supérieur.
- Adapter ses pratiques aux élèves à besoins particulier, travail sur la gestion de l'hétérogénéité (axe : faire réussir tous les élèves - école bienveillante)
- Accompagnement personnalisé (axe : faire réussir tous les élèves - hétérogénéité)
- Démarche ABMA (Aller Bien pour Mieux Apprendre) (axe : valeurs de la république - santé)
- Usage pédagogique du numérique (axe : numérique et innovation)
- Education aux médias et à l'information – production journaux numériques, web-radio... (axe : numérique et innovation)
- Ouverture sur le monde scientifique

D'autres thèmes de formation peuvent également être demandés pour répondre aux différents besoins de l'établissement pendant la durée du contrat.

Région

➤ Mesure d'accompagnement Objectif 2 :

Pour favoriser le mieux vivre au lycée, la Région s'engage à accompagner l'établissement dans le cadre de l'appel à projet "Découverte Région" sur le volet Culture. Elle pourra également soutenir l'établissement dans des actions de communication pour mettre en valeur certaines actions.

➤ Mesure d'accompagnement Objectif 3

Afin d'accompagner l'établissement dans cet objectif, de développement d'une culture de projet comme vecteur de réussite scolaire, la Région s'engage à soutenir les projets déposés dans le cadre du Dispositif "Découverte Région" sur les thématiques citoyenneté / santé avec une attention particulière sur les projets portés par les élèves.

6 - DURÉE ET SIGNATURE DU CONTRAT

Ce contrat prend effet à partir du 1er septembre 2018 (ou à la date de la dernière signature si elle est ultérieure). Il expire à la date du 31 août 2022. Il est procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

<p>A, le</p> <p>Le chef d'établissement</p>	<p>A Grenoble, le</p> <p>La Rectrice de l'académie de Grenoble</p> <p>Fabienne BLAISE</p>
<p>A Lyon, le</p> <p>Le Président de la région Auvergne Rhône Alpes</p> <p>Laurent WAUQUIEZ</p>	